

	PROJET DE SERVICE 2013-2018
	Fiche Action N° 4 « Suivi médico-professionnel des travailleurs exposés aux poussières de bois »
	Référence au Projet : Axe « 1 » Plan d'actions : Thème « CMR»
	Rédacteur : Christian POHREN

I. Contexte et enjeux de la démarche
<ol style="list-style-type: none"> 1. les poussières de bois sont identifiées comme des agents cancérogènes et leur suivi médico-professionnel a fait l'objet d'un consensus, formalisé par des recommandations validées par la Haute Autorité de Santé 2. après la réalisation d'une campagne d'évaluation du risque (2005-2010) par mesure de la concentration atmosphérique en poussières de bois, ayant mis en évidence un dépassement de la VLEP dans la quasi-totalité des entreprises concernées, une action visant à la réduction du risque par la mise en œuvre de prévention collective
II. Objectif poursuivi
Proposer aux entreprises pour lesquelles le risque a été mis en évidence un accompagnement dans des actions de prévention collective visant à la réduction du risque
III. Descriptif synthétique de l'action
<p>Formation des acteurs de prévention au sein du service en collaboration avec la CARSAT</p> <p>Intervention auprès des entreprises identifiées pour proposer un bilan des préventions collectives et un accompagnement pour une amélioration de celle-ci.</p> <p>Contrôle de la VLEP par mesures atmosphériques après mise en œuvre des actions d'amélioration technique (aspirations).</p>
IV. Acteurs pilotes
<p>Médecin référent « sécurité »</p> <p>Médecin référent « toxicologie hygiène industrielle »</p> <p>Préventrice risques professionnels</p> <p>IPRP métrologie</p>
V. Acteurs concernés
Médecins ayant dans leur secteur une entreprise concernée par le risque
VI. Moyens à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ➤ formation en lien avec la CARSAT ➤ dégagement de temps de la préventrice « risques professionnels » ➤ intervention de l'IPRP pour les mesures atmosphériques de contrôle
VII. Le périmètre d'action
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 47 entreprises regroupant 303 salariés ➤ 13 médecins concernés ➤ TPE de 1 à 28 salariés ➤ ¾ des entreprises ont présenté un dépassement de la VLEP

VIII. La communication
/
IX. Echancier / délais de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - octobre 2012 : intervention CARSAT centrée sur la prévention technique et collective et visant à la réduction de l'empoussiéragé <ul style="list-style-type: none"> 1. avec l'ensemble des professionnels du service intéressés (une demi-journée) 2. avec les professionnels du pôle technique susceptibles d'intervenir au sein des entreprises - début 2013 : <ul style="list-style-type: none"> 3. formation de la préventrice « risques professionnels » sur le terrain par accompagnement par l'ingénieur CARSAT sur deux ou trois entreprises - 2013-2014 : <ul style="list-style-type: none"> 4. actions de diagnostic du risque « poussières de bois » et de l'adéquation des protections sur les entreprises concernées en relation avec le médecin de l'entreprise (propositions d'amélioration) 5. contrôle des VLEP atmosphériques après actions d'amélioration
X. Organisation du suivi de l'action (indicateurs de suivi)
/
XI. Indicateurs et critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre d'entreprises visitées ➤ nombre d'entreprises ayant réalisé des actions d'amélioration des préventions collectives ➤ nombre de mesures de VLEP atmosphériques après actions d'amélioration